



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 21 juin 2021

Présidence : Cédric Barde

Effectif : 40

Présents : 33

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 14 décembre 2020
3. Assermentation d'un nouveau conseiller
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Comptes rendus des délégués aux associations
7. Préavis municipal 38/2021 relatif à une demande de crédit pour modification du plan d'affectation communal (PAC) et étude du règlement du plan d'affectation communal (RPACom) (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur commission urbanisme Monsieur Luc Bovard)
8. Préavis municipal 39/2021 relatif à une demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de la voirie (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur commission ad hoc Monsieur Nicolas Mermoud)
9. Préavis municipal 40/2021 concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2020 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin)
10. Rapport de gestion 2020
11. Postulat de Madame Jeanne Styger « Pour une gestion des déchets de polystyrène (sagex) respectueuse de l'environnement »
12. Divers

À 20h00, Monsieur Cédric Barde souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil. Il remercie chacune et chacun d'être présent pour cette dernière séance de la législature, mais également la première de l'année, celle de mars ayant été annulée faute de préavis municipaux.

1. Appel

33 membres répondent présents à l'appel. Messieurs Gerardo Campana et Jean-Louis Waterlot sont absents. Messieurs Fabrice Ausoni, Kevin Curchod, Alain Dutoit, Thierry Künzi et Yan Slade sont excusés.

2. Approbation du PV du 14 décembre 2020

En l'absence de remarques, le PV est approuvé à l'unanimité. Monsieur Cédric Barde remercie la secrétaire pour la qualité de sa rédaction.

3. Assermentation d'un nouveau conseiller

Pour donner suite à la démission de Monsieur Gilles Rossier, Monsieur Fabrice Mermoud, suppléant, se présente au conseil pour son assermentation. Monsieur Cédric Barde donne lecture des formules de serment prescrites par la loi. À l'appel de son nom, Monsieur Fabrice Mermoud solennise sa promesse et est installé membre du Conseil. Monsieur Cédric Barde lui souhaite la bienvenue.

4. Communications du bureau

Monsieur Cédric Barde remercie les commissions ayant œuvré durant ce semestre de transmettre leurs heures à la secrétaire pour le décompte.

5. Communications de la Municipalité

Monsieur François Guizzetti revient sur les travaux de l'éclairage public, acceptés en séance du 10 décembre 2018. Les deux étapes ont été réalisées avec succès. Un solde positif à celui estimé dans le préavis va permettre de réaliser quelques ajustements, notamment pour des mises sous compteur.

Monsieur François Guizzetti annonce que les statuts de l'ASET ont été validés dans les 9 communes concernées. Ils doivent maintenant être validés par le canton. La STEP devrait être mise en fonction d'ici fin 2026.

Monsieur François Guizzetti donne des nouvelles concernant les relevés de chlorothalonil dans les eaux. Il affirme que les essais pour faire baisser son taux sont probants et mènent à des solutions. Actuellement, la question tourne autour du coût au mètre cube pour un traitement au charbon actif. Pour donner suite à une question de Monsieur Thomas Tschudin, il précise que les tests se font actuellement au niveau des eaux de Lausanne. Pour terminer, il annonce que les résultats pour des moyens de traitement efficaces devraient parvenir vers l'été 2022.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique que l'engrenage mécanique des cloches du Temple de Poliez-le-Grand a dû être remplacé car trop usé. La réparation mécanique aurait été longue et coûteuse, il a donc été préféré de le remplacer par un système électrique de pilotage du marteau de frappe, ceci pour un coût de CHF 5'980.-. Il relève que, durant son mandat, le maintien des sonneries des clochers a été un sujet important et qu'il est agréable de recevoir les réactions des habitants sur leur mutisme, et non des plaintes sur leur sonnerie.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron informe que les travaux de transformation du collège de Dommartin en 3 logements arrivent à leur terme. Après des sondages effectués pour connaître l'état de conservation des murs, certaines parties de la poutraison ont dû être changées pour des dalles de béton en raison de leur détérioration. Les travaux ont débuté le 5 mai 2020 et se sont terminés autour du 15 mars 2021. Monsieur Jean-Claude Gilliéron présente les photos des nouveaux appartements. Les membres du conseil ont reçu des invitations pour effectuer une visite de ceux-ci. Concernant le coût des transformations, il correspond à celui estimé et des subsides pourraient encore être restitués. Madame Pierrette Meige demande si les appartements ont pu être loués. Monsieur Jean-Claude Gilliéron répond que 2 d'entre eux sont loués depuis le 1^{er} avril, et que le 3^{ème} l'est depuis le 1^{er} juin. L'un des appartements accueille une personne à mobilité réduite. La Municipalité a fait faire des adaptations : 2 rampes, une pour l'accès au pallier de porte et l'autre pour l'accès au jardin. Les locataires ont fait le nécessaire pour l'adaptation de l'intérieur de l'appartement (installation d'une rampe pour l'accès au salon).

Monsieur Jean-Claude Gilliéron annonce que l'entreprise fiduciaire FIDEO SA, locataire actuel de bureaux à la Lignée 1 à Sugnens, a proposé de devenir locataire pour l'ensemble des locaux administratifs de l'étage. La Municipalité a répondu favorablement à cette demande, ceci en raison du peu de travaux nécessaires à l'adaptation des locaux en bureaux, et également à l'opportunité d'augmenter les postes de travail dans le secteur tertiaire au sein de la commune.

Concernant les antennes 5G, Monsieur Jean-Claude Gilliéron informe que le canton a donné son accord pour leur mise en service. La commune est actuellement en attente du retour de la CAMAC pour l'autorisation de l'exploitation.

Monsieur Daniel Leuba donne des nouvelles concernant l'avancement du projet du chemin du pâturage à Sugnens, validé en 2019 suite à l'obligation de supprimer le passage à niveau. Le préavis étant passé au canton, la Municipalité avait reçu un préavis positif de la DGNR et un préavis négatif de la DGAV. Après plusieurs discussions avec eux, la Municipalité a finalement eu les deux accords, le refus ayant manifestement été causé par une erreur de lecture et de coordination entre les deux organismes. La construction du chemin va donc pouvoir être entamée. Monsieur Cédric Barde soulève la question de l'entretien du pâturage. Monsieur Xavier Gaudard explique que deux personnes officient sur le terrain pour son entretien et sa surveillance.

Monsieur Cédric Barde remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

6. Comptes rendus des délégués aux associations

Monsieur Patrick Jatton a participé le 9 juin à l'assemblée de l'AIAE. Les comptes ont été acceptés à l'unanimité. Le boursier a mis fin à son activité après 40 années de service et sera remplacé par la boursière de la commune de Villars.

Monsieur Eric Gysin a assisté à l'assemblée de l'ASIRE. Il rapporte que la caravane dentaire, anciennement gérée par les communes, a été reprise par l'association. De plus, l'extension du site scolaire d'Essertines a été validée selon le programme « ambition 2030 ».

Monsieur Alexandre Mermoud a participé aux rencontres de l'AECM, de la STEP d'Echallens et de l'AIEHJ, durant lesquelles les comptes respectifs des associations ont été validés.

Monsieur Cédric Barde remercie les délégués pour leur investissement dans leur représentation de la commune au sein de ces associations.

7. Préavis municipal 38/2021 relatif à une demande de crédit pour modification du plan d'affectation communal (PAC) et étude du règlement du plan d'affectation communal (RPACom) (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur commission urbanisme Monsieur Luc Bovard)

Monsieur Jean-Claude Gilliéron présente le préavis municipal. Il précise que le PAC aurait dû être fait durant la 1^{ère} législature suivant la fusion, mais que plusieurs événements ont contribué à repousser ce travail. Après l'élaboration de 5 variantes depuis 2018, la version retenue a été envoyée en juillet 2019 à la DGTL. La Municipalité espère faire parvenir les rapports d'enquêtes préalables dans les meilleurs délais.

Monsieur Luc Bovard, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission urbanisme. Il lit les conclusions qui proposent au conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté.

Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur, lit le rapport de la commission gestion et finances et les conclusions qui proposent d'approuver le préavis tel que présenté.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron lit les conclusions du préavis municipal.

Monsieur Cédric Barde les remercie, et remercie les commissions pour leur travail. Il ouvre la discussion au sein du conseil.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz interpelle au sujet de la prise en otage des communes dans ce processus, et demande comment le phénomène a été accueilli ailleurs. Monsieur Jean-Claude Gilliéron se réfère à un article de journal expliquant la situation de Villars-Burquin, où le conseil communal avait refusé les plans présentés par la Municipalité. Après un travail de fond fait par la Municipalité et l'intervention du chef de la DGTL, le conseil a finalement accepté la démarche. Monsieur Jean-Claude Gilliéron précise qu'après réception des enquêtes préalables, il est possible qu'il soit nécessaire de retravailler sur les plans. Dans tous les cas, les démarches seront présentées aux propriétaires concernés après le retour des rapports d'enquête. Monsieur Lionel Panchaud, futur municipal, reprendra ce dossier lors de la nouvelle législature.

Monsieur Luc Bovard rappelle que ces modifications des plans d'affectation découlent de la loi sur l'aménagement du territoire qui a fait l'objet d'un référendum par le peuple.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Cédric Barde remercie les intervenants et soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à 31 voix pour et 1 abstention.**

8. Préavis municipal 39/2021 relatif à une demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de la voirie (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur commission ad hoc Monsieur Nicolas Mermoud)

Monsieur Xavier Gaudard présente le préavis. Comme relevé dans le rapport de la commission ad hoc, le tracteur qui devrait être remplacé est un MF1532 et non un MF1700. Plusieurs critères ont été retenus pour le choix d'un véhicule de remplacement : maniabilité, largeurs des trottoirs, puissance... Après les essais de 5 véhicules par les employés communaux, le choix s'est porté sur le tracteur John-Deere 3046 R, incluant également des accessoires adaptatifs. Monsieur Xavier Gaudard lit les conclusions du préavis.

Monsieur Nicolas Mermoud, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Le rapport ne juge pas nécessaire l'achat d'un deuxième jeu de roues avant clouté. Il propose

également à la Municipalité de demander des offres pour une lame à neige type « papillon ». La commission propose aussi de mener une réflexion globale du parc de véhicules de la voirie, notamment pour des véhicules adaptés aux déplacements routiers. Monsieur Nicolas Mermoud lit les conclusions du rapport qui proposent d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission gestion et finances. Il lit les conclusions qui proposent d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Cédric Barde remercie les intervenants et les commissions pour le travail effectué. Il ouvre la discussion au sein de l'assemblée.

Monsieur Nicolas Menétrey relève que l'offre présentée dans le préavis municipal ne comprend pas la saleuse et ses coûts d'adaptation. Il indique également que l'investissement dans un tracteur similaire à l'ancien lui semble être une réflexion avortée dans le sens où la problématique actuelle risque de refaire surface d'ici quelques années avec le nouveau tracteur. Il questionne les coûts conséquents des réparations qui ont été investis dans le MF1532 cet hiver. Monsieur Xavier Gaudard prend note de la question de la saleuse et va se renseigner. Concernant les réflexions sur la réparation et le remplacement du véhicule, il spécifie que tout cela a été réfléchi et étudié par la Municipalité. Monsieur Daniel Leuba soutient ses propos et précise que sans cette réparation, le véhicule ne pourrait pas être vendu comme il est actuellement envisagé. Les deux municipaux affirment également qu'en tant qu'employeurs, il est de leur devoir d'assurer des bonnes conditions de travail, et par conséquent du matériel adapté.

Monsieur Cédric Barde relève que si la Municipalité suit les recommandations de la commission ad hoc et ne fait pas l'achat du deuxième jeu de roues, le solde de CHF 1'700.- pourrait être utilisé dans les frais d'adaptation de la saleuse. Monsieur Xavier Gaudard explique le choix de la Municipalité de faire l'achat de ce deuxième jeu de roues dans le but d'économiser les clous et de permettre une durée d'utilisation plus longue. Il précise que le coût d'une lame type « papillon » s'élève à environ CHF 5'000.-.

Monsieur Cédric Barde remercie chacun pour son intervention et clôt le débat en l'absence d'autre remarque. Il soumet le préavis tel que présenté à votation. **Le préavis est accepté à 27 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention.**

9. Préavis municipal 40/2021 concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2020 (rapporteur commission gestion-finances Monsieur Thomas Tschudin)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Les revenus des personnes physiques représentent plus des ¾ des revenus. Ceux-ci sont stables d'années en années nonobstant l'acceptation de la bascule du point d'impôt au profit du canton. La Municipalité remercie le conseil pour la confiance témoignée depuis 2015. En conclusion, Monsieur Daniel Leuba relève l'excédent de charge de CHF 4000.- tout en ayant pu effectuer ce qui était prévu. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Thomas Tschudin, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission gestion et finances. Il lit les conclusions qui recommandent au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Cédric Barde les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Eric Gysin relève la particularité de l'année 2020 et questionne sur une différence visible sur les impôts. Monsieur Daniel Leuba explique que cette année a eu un impact, notamment du fait que la Municipalité ait été attentive aux entreprises locales et ait fait un geste pour les loyers. Elle s'attend à un impact en 2021, mais les prévisions de l'ACI (Administration cantonale des impôts) sont plutôt bonnes et précises, avec une compensation des manques à combler par des rentrées financières entre août et septembre 2021.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz questionne la tendance des coûts extraordinaires. Monsieur Daniel Leuba répond qu'il est difficile de la connaître, mais que la Municipalité préfère anticiper des rentrées financières pessimistes et adapter les besoins. Il s'agit toujours d'un travail d'équilibrisme, mais qui semble fonctionner jusqu'à maintenant. Monsieur Jean-Philippe Dupraz demande si l'ancien collègue de Dommartin va passer en patrimoine financier et quels changements cela pourrait engendrer. Monsieur Daniel Leuba répond par la positive, et précise qu'il est difficile de connaître l'impact futur de ce changement.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Cédric Barde clôt la discussion et soumet le préavis à votation. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

10. Rapport de gestion 2020

Monsieur Jean-Claude Gilliéron présente le rapport de gestion et relève les particularités de l'année 2020 pour la Municipalité et l'administration. Il remercie le greffe pour la rédaction du rapport de gestion.

Monsieur Cédric Barde les remercie et ouvre la discussion.

Madame Sandrine Picard relève la qualité du travail effectué et soulève qu'il serait intéressant que le rapport de gestion soit accessible à un plus grand nombre, notamment aux personnes qui n'ont pas la possibilité d'aller le consulter sur le site internet. Elle propose de le faire apparaître dans le ¼ d'heure de Montilliez. Monsieur Daniel Leuba suggère qu'il soit mentionné dans le ¼ d'heure de Montilliez qu'il est possible de consulter le rapport sur internet et également d'en prendre un exemplaire en passant au greffe.

Monsieur Cédric Barde remercie toutes les personnes qui ont œuvré à l'établissement de ce rapport.

11. Postulat de Madame Jeanne Styger « Pour une gestion des déchets de polystyrène (sagex) respectueuse de l'environnement »

Monsieur Cédric Barde introduit le postulat en rappelant le processus de traitement.

Madame Jeanne Styger donne lecture du postulat qui propose à la Municipalité d'étudier la possibilité d'équiper la déchetterie d'un compacteur pour une gestion des déchets de polystyrène plus propre.

Monsieur Cédric Barde remercie Madame Jeanne Styger d'avoir utilisé cet outil qu'est le postulat et propose de passer au vote pour savoir si celui-ci est renvoyé à la Municipalité. **Cette votation est validée à l'unanimité, amenant ainsi la Municipalité à apporter une réponse au postulat.**

Monsieur Xavier Gaudard s'est renseigné sur les aspects positifs et négatifs des compacteurs. Il s'avère que ceux-ci ne rendent pas moins volatiles les petits déchets de sagex engendrés par la casse et la compaction. Cette volonté impliquerait l'utilisation d'un espace clôt et un investissement d'au minimum CHF 20'000.-. Il propose d'améliorer le système actuel en déplaçant le lieu du container et de mettre en place de quoi faciliter la coupe. Une discussion s'ensuit avec Madame Jeanne Styger sur les possibilités d'investir dans un compacteur, même d'occasion, pour du long terme, et sur l'intérêt que cela pourrait avoir selon la quantité de sagex recyclée qui pourraient être revendue. Il en ressort que la quantité de ces déchets pour la commune semble insuffisante pour un tel projet.

Monsieur David Gindroz informe que la commune de St-Barthélémy possède un système plus solide avec capsule pour éviter les déchets volatiles, et que cela pourrait être intéressant d'investiguer.

Monsieur Luc Bovard interroge la possibilité de ne pas casser le sagex en morceaux selon l'augmentation du volume. Monsieur Xavier Gaudard explique que le cassage permet de réduire drastiquement le volume des déchets.

Monsieur Alexandre Mermoud apporte des précisions sur l'impact de l'installation d'une broyeuse pour le peu de gain que cela apporterait. Il relève cependant l'intérêt de trouver un autre système pour limiter les petits déchets.

Monsieur Jacques Piguët suggère la mise en place d'une tente autour du container avec un système d'aspiration en dessous de celui-ci pour limiter les déchets volatiles.

Madame Jeanne Styger remercie la Municipalité pour son intérêt et sa prise en considération.

Monsieur Cédric Barde remercie chacune et chacun pour son intervention et relève que la Municipalité reviendra sur le sujet dans un prochain conseil.

12. Divers

Madame Pierrette Meige explique que de nombreuses palissades en plastiques sont construites autour des maisons, souvent en remplacement d'arbustes ou de haies. Elle relève le côté inesthétique de ces constructions ainsi que le matériau utilisé non écologique alors que la commune se veut dans une mode verte. Elle questionne la Municipalité sur la possibilité de sensibiliser les habitants à ce sujet, et également sur la hauteur standardisée de ces constructions.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique que la Municipalité a accepté ces constructions malgré son souhait de matériaux plus naturels. Elle estime que cette question mérite réflexion et va tâcher de sensibiliser les habitants lors des demandes. La hauteur est normalement standardisée à 2 mètres.

Messieurs Claude Mermoud et Alain Menétrey ont été approchés par des habitants au sujet de la nécessité d'entretenir et développer les places de jeux, éléments sociaux au sein de la commune. Monsieur Jean-Claude Gilliéron confirme la sensibilité de la Municipalité à ce sujet et sa prise en considération dans les différents projets, notamment le nouveau plan d'affectation. Monsieur Thierry Gay-Crosier précise que la remise en état des places de jeux a été budgétisée pour cette année, et que la réfection de celle de Sugnens devrait être faite d'ici fin juillet. Celle de Poliez-le-Grand devrait également être réfectionnée d'ici septembre. Un budget a été prévu l'année prochaine pour l'installation de nouveaux jeux.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz revient sur l'état de la route neuve et la stabilisation des accotements prévue, évoqué lors du conseil du 14 décembre 2020. Monsieur Daniel Leuba confirme que ces travaux devraient être faits cet automne.

Madame Gisèle Jatton revient sur le projet « Village 08 » et sa volonté de sécuriser les entrées et routes des villages. Elle explique que l'entrée de Sugnens en venant de Dommartin, la route n'a pas été sécurisée et que les automobilistes arrivent à une vitesse excessive. Elle rappelle qu'aucun trottoir n'existe, malgré l'utilisation des habitants et la présence d'enfants. Elle demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place des chicanes ou autres moyens de sécuriser le lieu. Monsieur Daniel Leuba rappelle qu'un relevé de vitesse a déjà été entrepris et a conclu à une vitesse moyenne dans les normes, incitant la Municipalité à ne pas entreprendre de travaux particuliers. Il propose néanmoins de reprendre le sujet en Municipalité pour vérifier si le danger est subjectif ou effectif, et s'il est possible de mettre en place des améliorations.

Monsieur Thomas Tschudin a été interpellé par des nouveaux arrivants à qui la commune a adressé un courrier au « chef de famille ». Il soulève les préoccupations actuelles autour de l'égalité des sexes et relève que la commune pourrait s'y aligner. Monsieur Jean-Claude Gilliéron prend en considération cette remarque et voit ce sujet avec le greffe.

Monsieur Alain Menétrey relève le point 301 du budget 2020 sur le mobilier et le matériel de la grande salle et demande où en sont les devis et les aménagements de l'éclairage. Il propose également d'étudier la possibilité d'installer le wifi. Monsieur Jean-Claude Gilliéron a commencé une étude pour la mise en place d'un éclairage de la grande salle mais celle-ci n'a pas abouti sur un aménagement concret. Ce point pourrait être repris en Municipalité lors de la nouvelle législature. Monsieur Daniel Leuba communique que la question du wifi peut être étudiée et mise au budget s'il y a un réel besoin.

Monsieur Marc Suter questionne au sujet du sondage ouvert sur la route d'Echallens. Monsieur Cédric Longchamp, propriétaire de la maison où a lieu le sondage, explique que des travaux doivent être effectués suite à une conduite abîmée, mais que le sondage n'a pas été refermé afin que l'assurance puisse constater les dégâts. Cette situation n'a pas d'impact sur les écoulements du village.

Monsieur Jacques Piguet quitte le conseil après ce soir et tient à remercier les personnes ayant voté pour lui lors des dernières élections. Il relève l'importance d'avoir pu échanger ses idées au sein de la commune de manière transparente, notamment au sujet de l'écologie. Il souhaite que cette transparence et cette diversification des idées perdurent au sein du conseil. Monsieur Cédric Barde le remercie pour ses apports et pour son utilisation des outils à disposition de la population, tels que le postulat et la motion.

Monsieur Cédric Barde fait part du dérangement produit par le klaxon des nouvelles rames du LEB au passage à niveau non gardé vers Sugnens, et fait le lien avec les questionnements autour des normes concernant le bruit. Il fait part d'une situation similaire avec le NStCM où une plainte a été déposée à l'OFT, aboutissant à un arrêt du klaxonnement estimé non nécessaire, la voie étant visible. Monsieur Daniel Leuba relève que l'assainissement du passage à niveau devrait se faire d'ici l'automne 2021, mettant un terme à la nécessité du LEB de s'annoncer par un klaxon. Il émet des doutes quant à une prise en considération de l'OFT pour ce passage à niveau précis, notamment en raison du brouillard récurrent qui limite la visibilité. Il explique que le changement du sifflet au klaxon dans les nouvelles rames découle des normes de sécurité qui ont évolué.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 21 juin 2021

Monsieur Olivier Despont soulève qu'il a également les mêmes nuisances avec un passage à niveau qui ne sera pas assaini. Il est possible de lancer la démarche auprès de l'OFT même si ce n'est pas dit qu'elle aboutisse. Monsieur Luc Bovard relève l'aspect pittoresque du sifflement des anciennes rames qui contraste avec les nouveaux klaxons. Monsieur Raphaël Gerbex a interpellé la direction du LEB à ce sujet, et cela a abouti à un contrôle des normes et un rappel auprès des mécaniciens de ne pas utiliser le klaxon abusivement.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Cédric Barde clôt le point divers.

Monsieur Daniel Leuba remercie le conseil au nom de la Municipalité pour la confiance témoignée tout au long de cette législature. Il remercie également Monsieur Jean-Claude Gilliéron, syndic, pour son investissement et son travail.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron remercie les collaborateurs administratifs et les collaborateurs de terrain pour la qualité de leur collaboration. Il fait part de sa reconnaissance envers toutes les personnes qui lui ont fait confiance et souhaite une excellente continuation à chacune et chacun.

Monsieur Cédric Barde remercie les membres du conseil et de la Municipalité pour la collaboration durant ces 2 législatures durant lesquelles il a œuvré en tant que président en alternance. Il remercie également le bureau, le vice-président, les scrutateurs et la secrétaire, ainsi que tous les membres investis, en souhaitant une bonne continuation à tous.

La Municipalité offre une agape pour clôturer cette séance et cette législature, sous les règles sanitaires en vigueur.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur Cédric Barde clôt la séance à 22h42.

Le Président

La Secrétaire

Cédric Barde

Laureen Pittet